



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique familiale

Question écrite n° 29665

### Texte de la question

M. Olivier Jardé souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les familles les plus défavorisées. Les nouvelles mesures prises en faveur de la famille sont indispensables et démontrent que le Gouvernement souhaite aider les familles. Néanmoins, dans les quartiers les plus défavorisés, des unités d'accueil devraient par exemple permettre d'accueillir les futurs parents afin qu'ils soient éduqués sur leur futur statut et qu'ils soient informés sur l'éducation des enfants. Aussi, il souhaiterait savoir si la politique familiale engagée dès 2003 sera poursuivie par le Gouvernement, notamment afin d'aider les familles à disposer d'outils d'éducation.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué à la famille, très soucieux du soutien à apporter aux familles dans l'éducation des enfants, développe plusieurs types d'actions : dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les futurs parents et parents de jeunes enfants peuvent se regrouper, avec ou sans professionnels, pour s'informer et trouver des repères dans l'échange et la communication (9,5 millions d'euros sont consacrés à cette politique souple de soutien aux familles) ; dans le cadre de l'information aux familles, il a été décidé d'ouvrir des « points info familles » dans les départements. A titre expérimental, pour 2004, quinze sites ont été retenus et feront l'objet d'une évaluation. Au vu des résultats de cette évaluation un appel à projet sera lancé pour procéder à la « labellisation » d'autres structures, selon un cahier des charges décrivant le service attendu de ces points info familles ; dans le cadre des mesures gouvernementales en faveur de l'assiduité des élèves, un module de soutien à la responsabilité parentale est en préparation pour aider et soutenir les familles qui ne parviennent pas à faire respecter l'obligation scolaire (parents d'enfants scolarisés de six à seize ans) ; dans le même esprit d'information et de soutien aux familles, notamment les plus démunies, le ministre délégué à la famille pilote un dispositif d'accompagnement à la scolarité qui permet aux familles de voir, dans un cadre associatif, leurs enfants suivis dans leur scolarité, mais aussi de trouver des informations et du soutien dans leurs démarches et leurs relations avec l'école.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Jardé](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29665

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** famille

**Ministère attributaire :** famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2003, page 9316

**Réponse publiée le** : 27 janvier 2004, page 664